PROJET

Associations membres de la M.A.C
73, av Larroumès 94240 L'Haÿ-les-Roses

REGLEMENT DE L'EXPOSITION COMMUNE REGARDS CROISES

Du … ???…. au …. ???…novembre 2025
Moulin de la Bièvre,73 avenue Larroumes
94240 L'HAY- LES- ROSES

Article 1-PERSONNES CONCERNEES
L'exposition est ouverte à tous les adhérents des associations « Cinamat » et « Cercle l'Haÿssien des arts » à jour de leur cotisation.

Article 2- OBJET DE L'EXPOSITON
Les adhérents de l'Association Cinamat proposent une à deux photos prises par leur soin. Elles sont exposées dans l'atelier.

Les adhérents de l'Association Le Cercle l'Haÿssien des arts choisissent une à trois photos proposées par Cinamat et interprètent chaque photo (une seule interprétation par photo). Une photo peut être interprétée par 1 à 3 peintres.

Le challenge d'une exposition « regards croisés » est de présenter une **interprétation** picturale (huile/acrylique/aquarelle/pastel/crayon/gravure/collage) de photos, il s'agit alors de :

- traiter le sujet avec une technique qui transforme la prise de vue en peignant à la manière d'un artiste reconnu, ou en modifiant le graphisme ou les couleurs, par exemple,
- recadrer la photo ou simplifier le sujet proposé pour mettre en avant quelques éléments.

Article 3- ADMISSION DES ŒUVRES

….

Toutes les œuvres devront être munies d'une fixation solide.
Format :

- Toile : 15PF et M au maximum, format minimum 30x40.
- Papier : 50x40 maximum, format minimum 30x40.

……...